

Culture, événementiel, vie associative »

Culture, événementiel, vie associative • 1989-2021

[Open in Bach](#)

Date de l'unité documentaire 1989-2021

Description physique

Nombre d'éléments

1197 articles (37,20 ml), 3573 fichiers (2,69 Go)

Métrage linéaire

38,91

Support

Papier et électronique

Organisme responsable de l'accès intellectuel

Archives municipales de Nancy

Langue des unités documentaires

Français

Origine

Nancy. Affaires culturelles ; Fêtes et animations ; Animations-Vie associative ; Grands événements ; Attractivité

Biographie ou histoire

Affaires culturelles (1982-....)

Historique

L'intervention des municipalités dans le domaine culturel prend forme au début du XIXe siècle. Les municipalités gèrent et financent les bibliothèques, les musées municipaux et les conservatoires de musique. Elles subventionnent les théâtres puis, à compter de 1901, les associations culturelles. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, le théâtre municipal constitue le haut lieu de la vie culturelle. Depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, les communes reçoivent de nouveaux moyens pour développer une véritable politique culturelle :

dotations en hausse, conventions de développement culturel. Entraînées par le double mouvement de la décentralisation des institutions et de la démocratisation culturelle, les « affaires culturelles » suscitent alors un réel intérêt politique.

De la fin du XIXe au début des années 1980, des commissions permettent aux élus municipaux de surveiller les établissements et services culturels pourvus d'un statut particulier (théâtre, orchestre, musées, conservatoire). Il faut attendre le tournant des années 1970-1980 pour que les élus locaux s'intéressent aux politiques culturelles à mettre en œuvre. Le premier adjoint au maire délégué aux affaires culturelles est Georges Bonet (1977-1983) auquel succéderont Gérard Benhamou (1983-1995), Dominique Flon (1995-2001), Laurent Hénart (2001-2014), Lucienne Redercher (2014-2020), Bertrand Masson (2020-....). Une commission municipale dédiée à la culture apparaît en 1983 ; elle absorbera, à compter de 1989, les autres commissions culturelles thématiques.

La direction des affaires culturelles est créée en 1982 en réponse à un besoin de coordination et de structuration de l'activité des différents services culturels excentrés. Tout d'abord isolée, puis associée aux affaires scolaires et à la jeunesse, puis rattachée au pôle des affaires générales, la direction des affaires culturelles devient un pôle indépendant à la fin des années 1990. En juillet 2008, la direction des affaires culturelles prend le nom de direction du pôle culture et animations, en intégrant le service des fêtes et animations ; elle comprend alors un directeur des affaires culturelles adjoint au directeur du pôle. En 2015, elle prend le nom de direction du pôle culture-attractivité.

La politique culturelle devient à Nancy au fil des décennies un véritable enjeu politique à part entière, un levier pour le rayonnement national et international de la ville, et de ce fait, pour l'attractivité touristique et économique.

Fonctions et activités

La direction des affaires culturelles assure les missions suivantes :

1. Politique culturelle

La direction participe à la définition de la politique culturelle de la ville de Nancy, en relation étroite avec l'élu délégué, et à son pilotage. Elle est l'interlocuteur privilégié du ministère de la Culture et des collectivités locales sur de nombreux projets culturels d'envergure. La politique culturelle de la ville de Nancy vise à conserver, protéger et valoriser le patrimoine, favoriser la création culturelle et sa diffusion, faciliter l'accès à la culture, soutenir l'animation culturelle (notamment dans sa dimension éducative) et développer l'évènementiel, participant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire nancéen.

2. Coordination des services culturels municipaux

La direction des affaires culturelles joue un rôle de coordination des établissements culturels municipaux, notamment en matière de préparation budgétaire, de gestion du personnel, de gestion des bâtiments, du calendrier culturel et de maîtrise d'œuvre de grands projets. Les établissements culturels municipaux sont les suivants : l'Opéra, l'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, l'Ensemble Poirel, le musée des Beaux-Arts, le Musée lorrain, le musée de l'École de Nancy, les Bibliothèques, les Archives municipales, et, jusqu'en 1996, le musée de zoologie (depuis de la compétence de la métropole). Le rôle même des établissements culturels

municipaux a évolué : ils sont désormais acteurs et pilotent les projets de développement en lien avec leurs activités. La direction des affaires culturelles assure également une coordination avec les grandes institutions culturelles non constituées en services municipaux, comme le Ballet théâtre français ou la Comédie de Lorraine.

3. Accompagnement et développement culturel

La direction des affaires culturelles joue un rôle de développement culturel à travers le pilotage des différentes thématiques du secteur culturel qui ne ressortent pas des compétences des institutions culturelles municipales : le patrimoine historique, les arts plastiques, l'art urbain, le spectacle vivant, le livre et la lecture publique, le théâtre, les musiques actuelles, la vie associative, l'animation et les manifestations culturelles. Elle gère également la Galerie municipale créée en 1984 au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville dans une salle attenante au péristyle. De nombreuses actions de communication et de sensibilisation des publics sont menées : publication culturelle « Culture à Nancy », carte jeune Nancy culture...

4. Soutien aux associations

En partenariat avec le Comité des fêtes de la ville de Nancy (1936-1992) et l'Office culturel de la ville de Nancy (1978-1997), la direction des affaires culturelles joue un rôle important d'accompagnement et de soutien au secteur culturel associatif nancéen. Elle apporte aux associations, par l'attribution de subventions, une aide financière pour leur fonctionnement et l'organisation de manifestations (expositions, colloques, concerts, spectacles, festivals...) ou une aide technique (matériel, salle municipale...). En 2015, l'accompagnement technique et logistique est dévolu au centre de ressources de la vie associative. La direction de la culture assure alors uniquement la coordination des manifestations associatives.

5. Organisation des grandes manifestations culturelles

La direction des affaires culturelles organise, en régie directe, à intervalle régulier, des temps forts, évènements et rendez-vous. Un service spécifique (service vie associative, spectacles et arts vivants, 2003-2008 ; service des grands événements, 2008-2015) assure la programmation et l'organisation des manifestations d'envergure : Le Livre sur la Place, les fêtes de Saint-Nicolas, la Nuit des musées, les nocturnes étudiantes, les Nuits de Stan, Rendez-vous Place Stanislas, la fête nationale, etc.

Organisation interne

La direction des affaires culturelles est organisée en secteurs :

- administration générale ;
- développement culturel : spectacles et arts vivants : théâtre-danse, livre et lecture, valorisation du patrimoine, arts plastiques, salles de spectacles, grands projets culturels (par ex. préfiguration du centre régional des musiques actuelles, rénovation du musée lorrain...).
- vie associative : soutien à la vie associative, programmation culturelle (1982-2015).
- évènementiel : manifestations en régie directe (Fêtes de la Saint-Nicolas), accompagnement des

manifestations associatives.

- suivi des institutions culturelles municipales.

Fêtes et animations (1993-2009)

Historique

Le service des fêtes et animations est créé le 1er janvier 1993 suite à la dissolution le 22 décembre 1992 de l'association du Comité des fêtes et du rayonnement de la ville de Nancy (1936-1992). Est également créé au même moment un comité consultatif des fêtes composé de membres de l'assemblée générale de l'ancien comité des fêtes ; c'est un lieu d'échanges et de réflexion. Le service est d'abord brièvement rattaché au cabinet du maire puis au pôle des affaires générales avant de faire partie des services du pôle du développement urbain et de l'attractivité. La dimension d'attractivité économique va progressivement s'estomper au profit de la dimension culturelle. Cette évolution se concrétise en 2008 par le rattachement au pôle culture et animations puis en 2009 par la réorganisation des missions liées à l'évènementiel : création du service animations-vie associative issu de la fusion entre le service fêtes et animations et le service coordination du développement culturel et de la vie associative ; création du service des grands événements en charge des manifestations d'importance (fêtes de Saint-Nicolas, les Nuits de Stan, Rendez-vous Place Stanislas, la fête nationale).

Fonctions et activités

Le service a pour mission l'organisation des fêtes et la location des salles municipales. Il joue un rôle de coordination administrative des nombreuses manifestations, ponctuelles ou récurrentes, se déroulant tout au long de l'année sur le territoire communal : animations commerciales (marché de Noël...), culturelles ou sportives, fêtes nationales, fêtes locales (Saint-Nicolas...), fêtes de quartier, foire attractive, animations d'été, etc. Le service épaula les organisateurs privés, notamment les associations, dans la bonne organisation et le bon déroulé de leurs manifestations.

Animations-Vie associative (2008-2015)

Historique

Le service Fêtes et animations créé en 1992 fusionne en 2008 avec la cellule Coordination du développement culturel et de la vie associative et prend le nom de Animations-Vie associative. Ce service est rattaché au pôle Culture-Animations. En 2015, il est remplacé par le Centre de ressources de la vie associative, guichet unique de l'accompagnement des associations et de la coordination technique des manifestations. L'instruction des demandes de subvention et le suivi des manifestations associatives sont dévolus aux services opérationnels. Le

suivi des fêtes de quartier est assuré par le service des instances de quartier. Les manifestations et animations à caractères commerciales ou ayant trait à l'artisanat et aux métiers d'art sont suivies par le service Commerce et artisanat. Les manifestations associatives à caractère culturel sont suivies par la direction de l'Événementiel.

Fonctions et activités

Le service Animations-Vie associative reprend l'essentiel des missions précédemment assurées par le service Fêtes et animations.

1. Coordination administrative des manifestations se déroulant tout au long de l'année sur le domaine public de la Ville de Nancy : culturelles ou sportives, fêtes nationales, fêtes locales (Saint-Nicolas...), fêtes de quartier, foire attractive, bals, etc.
2. Accompagnement des organisateurs privés dans l'organisation technique des manifestations et des événements qui ne sont pas en gestion municipale directe.
3. Suivi des associations culturelles nancéiennes et accompagnement dans leurs projets.
4. Gestion de lieux associatifs (Théâtre de Mon-Désert, Galerie 9, La Fabrique)

Grands événements (2008-2015)

Historique

Le service des Grands événements est créé en 2008 pour gérer la programmation, la gestion et l'organisation des manifestations d'importance. Il s'inscrit dans la continuité de missions auparavant dévolues au service des Fêtes-animations (1992-2009), successeur du Comité des fêtes de la ville de Nancy, et au service Vie associative, spectacles et arts vivants (2003-2008) dont était rattaché l'organisation du Livre sur la Place. En 2015, suite à la révision de l'organigramme, le service des Grands événements et le service Animations-Vie associative sont réunis au sein d'une nouvelle entité, la direction de l'Événementiel. En parallèle, la direction du Livre sur la Place est créée.

Fonctions et activités

Le service des Grands événements organise à intervalle régulier des temps forts, événements et rendez-vous. Il assure la programmation et l'organisation des manifestations d'envergure : Le Livre sur la Place, les fêtes de Saint-Nicolas, la Nuit des musées, les nocturnes étudiantes, les Nuits de Stan, Rendez-vous Place Stanislas, la fête nationale, etc. Il contribue ainsi à l'attractivité du territoire nancéen.

Direction de l'attractivité (2009-2021)

Historique

Le service connaît plusieurs dénominations : "Développement de projets" (2009-2014), "Attractivité, recherche, tourisme" (2015-2017), "Direction de l'attractivité (2018-2021).

Fonctions et activités

La direction coordonne la communication culturelle (publication écrite et en ligne), accompagne les projets développés par d'autres services du pôle culture, coordonne la politique de médiation, assure la promotion du tourisme urbain, la valorisation du patrimoine et l'évaluation de l'action culturelle municipale. Le port de plaisance lui y est brièvement rattaché.

Valorisation du patrimoine(2001-2020)

Historique

Dès le 19e siècle, en France sous l'impulsion de Prosper Mérimée, un certain nombre de monuments ont été identifiés en tant que patrimoine devant être sauvegardé comme témoignage du passé à transmettre aux générations futures. Après la seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fortement contribué à valoriser la dimension culturelle de certains biens en les inscrivant sur la liste du patrimoine mondial, leur conférant ainsi une reconnaissance internationale. A ce titre, la place Stanislas, la place d'Alliance et la place de la Carrière sont inscrites en 1983. Depuis les années 1980, la notion de bien patrimonial s'est étendue aux biens matériels qu'immatériels. Longtemps envisagé sous le seul angle de sa valeur culturelle, le patrimoine apparaît actuellement comme une ressource qu'il convient de valoriser dans une perspective de développement économique et social du territoire.

A Nancy, la valorisation du patrimoine historique communal est tout d'abord et naturellement assurée par la direction du patrimoine, dans le prolongement de ses missions de gestion des bâtiments municipaux et des monuments historiques. Cette mission est dévolue en 2001 au service Tourisme urbain (2001-2002) bientôt renommé Patrimoine (2003-2006), positionné au sein du pôle culture. En 2007, le service reprend le nom de Tourisme urbain. Il disparaît en 2008 lorsque ses missions sont reprises pour partie par le service développement de projets du pôle culture. Il renaît en 2013 sous la forme d'une mission dédiée à la valorisation du patrimoine.

Fonctions et activités

Le service mène des projets et organise des manifestations culturelles (Nuits du patrimoine...) visant à faire connaître et à promouvoir le patrimoine historique communal.

Informations sur les modalités d'entrée

21 W. – Versement du secrétaire général adjoint en charge des affaires culturelles du 18 mai 1988 (19 articles, 3 ml).

29 W. – Versement du secrétaire général adjoint en charge des affaires culturelles du 26 octobre 1989 (7 articles ; 0,50 ml).

61 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 4 juin 1992 (99 articles, 10 ml).

67 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 30 septembre 1992 (32 articles, 3,80 ml).

69 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 7 mars 1989 (255 articles, 25,50 ml).

88 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 23 août 1994 (24 articles, 2,50 ml).

159 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 16 juin 1996 (32 articles, 5 ml).

234 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 3 juillet 1997 (70 articles, 8 ml).

268 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 25 mars 1998 (46 articles, 7 ml).

280 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 1er juillet 1998 (23 articles, 2,30 ml).

332 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 26 août 1999 (13 articles, 1,30 ml).

539 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 24 août 2005 (6 articles, 1 ml).

602 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 27 septembre 2007 (594 articles, 10,50 ml).

664 W. – Versement du service Valorisation du patrimoine du 13 août 2009 (1,10 ml, 1533 fichiers, 3,76 Go)

669 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 10 novembre 2009 (41 articles, 4,05 ml).

678 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 10 février 2010 (7 articles, 0,75 ml).

726 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 11 janvier 2011 (18 articles, 2,16 ml).

727 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 25 janvier 2011 (36 articles, 3,54 ml).

733 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 1er mars 2011 (1 article, 0,01 ml).

809 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 3 octobre 2013 (49 articles, 6,8 ml).

891 W. – Versement du service des Affaires culturelles du 12 juillet 2016 (16 articles, 2,95 ml).

893 W. – Versement du service Grands événements du 12 juillet 2016 (30 articles, 3,98 ml).

934 W. – Versement du service Fêtes et animations du 19 avril 2013 (16 boîtes, 1,75 ml).

969 W. – Versement du service Animations-Vie associative 14 septembre 2018 (56 articles, 4,96 ml).

1022 W. – Versement de la direction du pôle culture-attractivité du 16 mars 2021 (7 boîtes, 0,70 ml).

1026 W. – Versement de la direction de l'attractivité du 30 juin 2021 (3293 fichiers, 2,26 Go).

1027 W. – Versement de la direction du pôle culture-attractivité du 30 juin 2021 (280 fichiers, 0,434 Go).

1033 W. – Versement de la direction de l'attractivité du 20 août 2021 (7 boîtes, 0,75 ml).

Statut juridique

Archives publiques

Communicabilité

Accès conformément à la réglementation en vigueur pour les archives publiques.

Sources complémentaires

Sources internes

Archives modernes

- 2 R. Sciences, lettres et arts

Rédacteur de la description

Germain Dufay

Informations sur la description

Répertoire dressé conformément à l'ISAD(G). Indexation conforme aux normes AFNOR et au thésaurus des archives locales en vigueur.

Descripteurs

Sujet : culture

Cotes extrêmes

21 W 2-15 ; 29 W 3-7 ; 61 W 1-53 ; 67 W 1-11 ; 69 W 1-179 ; 88 W 1-21 ; 159 W 1-14 ; 234 W 1-41 ; 268 W 1-56 ; 280 W 1-27 ; 332 W 1-3 ; 373 W 1-67 ; 539 W 1-14 ; 561 W 1-13 ; 602 W 1-170 ; 622 W 1-26 ; 664 W 1-36 ; 666 W 1-4 ; 669 W 1-22 ; 678 W 1-8 ; 726 W 1-42 ; 727 W 1-87 ; 733 W 1 ; 761 W 1-26 ; 809 W 1-70 ; 859 W 1-9 ; 891 W 1-51 ; 893 W 1-20 ; 934 W 1-64 ; 969 W 1-116 ; 1022 W 1-15 ; 1026 W 1-20 ; 1027 W 1-8 ; 1033 W 1-22